



PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

Paris, le 20 février 2017

DIRECCTE

**Pôle Entreprises,
Emploi, et Economie**

**La directrice régionale des entreprises, de la
concurrence, de la consommation, du travail, et de
l'emploi d'Ile-de-France**

**Le directeur régional de la jeunesse, des sports, et
de la cohésion sociale d'Ile-de-France**

DRJSCS

**Pôle social,
jeunesse et vie associative**

à

**Mesdames et messieurs les responsables de
structures animatrices d'opérations de parrainage**

**Mesdames et messieurs les directeurs des missions
locales d'Ile-de-France**

Mesdames et Messieurs,

Le Comité Interministériel pour l'Égalité et la Citoyenneté (CIEC) du 6 mars 2015 fixe comme objectif de doubler le nombre de jeunes parrainés à fin 2017. En Ile-de-France, le parrainage est un dispositif qui contribue à l'accès et au maintien dans l'emploi des personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi. Compte tenu des difficultés d'insertion des jeunes peu ou pas qualifiés, en particulier ceux des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), ils constituent un public prioritaire de ce dispositif. Ils peuvent par ailleurs, être particulièrement exposés à des discriminations : sexe, handicap, origine, adresse...etc.

Les crédits DIRECCTE seront attribués aux structures de parrainage qui accompagnent les publics rencontrant les plus de difficultés d'insertion sur le marché du travail. Les habitants des QPV doivent représenter une part significative des bénéficiaires. En complément, **les crédits DRJSCS seront mobilisés en faveur des publics des QPV exclusivement**. A ce titre, il sera possible de solliciter un co-financement DIRECCTE/DRJSCS afin d'augmenter le nombre de jeunes bénéficiaires issus des territoires politique de la ville sans pour autant financer le même nombre de places.

Le présent appel à projet concerne néanmoins également l'ensemble des jeunes ou adultes en difficulté d'accès à l'emploi (catégories de publics listées dans la note explicative jointe).

Vous trouverez ci-joint le dossier d'appel à projets concernant la campagne de parrainage pour l'année 2017. Celui-ci comprend les documents suivants :

- La fiche n°1 : réponse à l'appel à projets 2017 ;
- La fiche n°2 : bilan financier 2016 pour les structures demandant le renouvellement du financement d'une opération existante ;
- Les tableaux Excel portant bilan qualitatif et quantitatif 2016;
- La note explicative rappelant les principes fondateurs de la démarche du parrainage et traduisant les attentes des financeurs institutionnels de ce dispositif. A ce titre, elle constitue une référence qui offre la possibilité de mesurer la conformité (ou l'écart) des contenus développés par rapport aux préconisations du

comité de pilotage régional. Tous les projets doivent donc être conformes à ces indications ainsi qu'aux annexes qui l'accompagnent.

Les structures désireuses de constituer un réseau de parrainage sont invitées à compléter le dossier de demande de subvention qui prend la forme du document dit COSA (téléchargeable sur le site www.service-public.fr/formulaires/). Pour toute demande de renouvellement de financement, vous voudrez bien renseigner la fiche n° 2 bilan annuel 2016 financier, qualitatif et quantitatif ainsi que les tableaux Excel l'accompagnant. Les structures qui sollicitent un financement pour la première fois doivent obligatoirement remplir la fiche n°1 (la fiche type de réponse à l'appel à projets 2017).

En vue de leur examen par la DIRECCTE et la DRJSCS d'Ile-de-France, les dossiers de demande ou de renouvellement de financement devront être adressés, **par courriel et par courrier**, en deux exemplaires, au plus tard le : **vendredi 31 mars 2017**

L'un à :

- M. Silvère GHESQUIERE
DIRECCTE d'Ile-de-France
19 rue Madeleine Vionnet
93 300 AUBERVILLIERS
☎ : 01 70 96 15 77 – Télécopie : 01 70 96 17 80
@ : silvere.ghesquiere@direccte.gouv.fr

Le deuxième à :

- Mme Maira LAVILLE
DRJSCS d'Ile-de-France
Pôle social, jeunesse et vie associative
PV-JEP
6/8 rue Oudiné
CS 81360
75 634 Paris CEDEX 13
☎ : 01 73 03 49 76 – Télécopie : 01 40 77 56 59
@ maira.laville@drjscs.gouv.fr

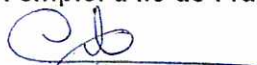
Pour le bon déroulement de cette campagne, merci de veiller à ce que tous ces acteurs reçoivent les dossiers directement.

Par ailleurs, afin de permettre les remontées d'informations au niveau national, tous les tableaux de bilan Excel doivent être transmis par mail à M. Silvère GHESQUIERE.

Les dossiers transmis au-delà de la date indiquée ne seront pas traités dans le cadre du présent appel.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France


Corinne CHERUBINI

Le Directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Ile-de-France


Pascal FLORENTIN